

Mise à jour des tarifs de dépendance

Juillet 2011 – Rev janvier 2012

Présentation

Chaque année, le Conseil Général diffuse auprès des EHPAD les nouveaux tarifs pour la nouvelle année. Elite vous propose une solution rapide pour injecter les nouveaux tarifs dans les fiches des résidents

Action

Rendez vous dans le menu Traitement et dans la fonction « MAJ DEP ».

Dans la première partie du tableau, renseignez pour chaque catégorie de résident et de GIR vos nouveaux tarifs.

Ces informations sont aussi disponibles dans le menu « Elite » et dans l'onglet « Dépendance » de la fonction « Paramétrage dossier ».

Maintenant, vous allez pouvoir traiter chaque catégorie de résident (permanents, temporaires et accueil de jour) individuellement ou globalement.

Choisissez la catégorie désirée et cliquez sur « CALCULER et PROPOSER »

Le tableau se remplit alors des noms et tarifs des résidents.

Vous obtenez pour chaque personne son nom, son groupe GIR (facturation) puis son ancien tarif et la proposition de nouveau tarif.

La répartition CG/TM s'effectue de la façon suivante :

- Si l'ancien tarif CG était renseigné mais que le TM était à zéro, le nouveau tarif du groupe GIR est affecté au CG à 100%
- Si l'ancien tarif TM était renseigné mais que le CG était à zéro, le nouveau tarif du groupe GIR est affecté au TM à 100% (cas des résidents hors département)
- Enfin, si les deux tarifs CG et TM étaient renseignés, le nouveau tarif TM est égal au ticket modérateur (GIR 5/6) et le tarif CG est égal au reliquat pour compléter le tarif du groupe GIR. Dans ce cas, le prorata n'est peut être pas respecté. Appelez le Conseil Général qui vous donnera la nouvelle répartition pour ce résident.

Il ne vous reste plus qu'à valider votre saisie en cliquant sur « Affecter le nouveau tarif ». pour que chaque fiche de résident soit mise à jour. N'oubliez pas de vérifier les fiches des résidents au prorata.